



Commune municipale de La Ferrière

Ordonnance tarifaire sur les émoluments concernant le cimetière

Le Conseil municipal, vu le règlement du cimetière du 16 juin 2025, édicte la présente ordonnance :

		Habitants	Externes
Inhumations	Art 1		
	¹ Adultes	CHF 1'500.-	CHF 1'700.-
	² Enfant jusqu'à 3 ans	CHF 750.-	CHF 850.-
Incinérations	Art 2		
	¹ Urne sur tombe existante	CHF 200.-	CHF 400.-
	² Urne sur nouvel emplacement	CHF 300.-	CHF 500.-
Tombe du souvenir	Art 3		
	¹ Dépôt des cendres	CHF 150.-	CHF 350.-
Columbarium	Art 4		
	¹ Dépôt dans une niche commune	CHF 400.-	CHF 600.-
	² Réservation niche privée	CHF 1'200.-	-
	³ Fourniture d'une plaquette	CHF 370.-	CHF 370.-
Entrée en vigueur	Art 5	Le présent tarif entre en vigueur au 01.01.2026.	
Adoption	Art 6	Le présent tarif abroge et remplace l'ordonnance précédente. Il a été adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 février 2026.	

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président

B. Tschäppät

Le Secrétaire

A. Valladares

